

L'Alberta devient la deuxième province à mettre en œuvre une initiative de transition vers les biosimilaires

Montréal, 12 décembre 2019 – Biosimilaires Canada, une association nationale qui représente l'industrie canadienne des médicaments biosimilaires, a félicité aujourd'hui le gouvernement de l'Alberta d'être devenue la deuxième province au Canada à mettre en œuvre un programme de changement ou de transition vers les biosimilaires.

Les biosimilaires sont équivalents aux médicaments biologiques d'origine sur le plan thérapeutique et sont de plus en plus importants pour les soins aux patients partout au Canada à mesure que les régimes publics et privés d'assurance médicaments mettent en place des politiques pour accroître leur utilisation. Les patients atteints de maladies chroniques utilisent généralement un médicament biologique pendant de nombreuses années, et les biosimilaires ne peuvent contribuer pleinement à la viabilité des soins de santé que si ces patients ne font la transition vers des médicaments biosimilaires.

L'annonce d'aujourd'hui survient six mois après que la Colombie-Britannique soit devenue la première province au Canada à exiger que les patients admissibles passent d'un médicament biologique d'origine à un médicament biologique biosimilaire. Des assureurs comme Croix Bleue du Pacifique et Green Shield Canada encouragent également la transition vers les biosimilaires.

« Les décisions des gouvernements de l'Alberta et de la Colombie-Britannique de mettre en œuvre des initiatives de transition vers les biosimilaires démontrent une confiance continue dans les biosimilaires comme moyen de gérer les coûts tout en favorisant des résultats positifs pour les patients », a déclaré Jim Keon, président de Biosimilaires Canada. « La transition vers des traitements biosimilaires est le choix responsable pour les programmes d'assurance médicaments, et il est temps que les autres provinces fassent profiter des avantages des programmes de transition vers les biosimilaires à leurs patients, aux fournisseurs de soins de santé et aux contribuables. »

Les médicaments biologiques ont révolutionné le traitement et la prévention de nombreuses maladies invalidantes et potentiellement mortelles au cours des 50 dernières années, mais ils sont aussi très coûteux et constituent un facteur important de l'augmentation des coûts des médicaments d'ordonnance. Seulement 1,7 % des ordonnances canadiennes ont été remplies avec des médicaments biologiques en 2018, mais le coût de ces ordonnances a représenté 29,9 % du coût total des médicaments d'ordonnance au Canada durant la même année.

La transition d'un médicament biologique d'origine à un produit biosimilaire est une pratique sûre et efficace. Santé Canada confirme que « les patients et les fournisseurs de soins de santé peuvent avoir confiance en le fait que les médicaments biosimilaires sont efficaces et sécuritaires pour chacune de leurs indications autorisées. Aucune différence d'efficacité et d'innocuité n'est prévue à la suite d'un changement d'utilisation courante entre un médicament biosimilaire et son médicament biologique de référence pour une indication autorisée. »¹

Biosimilaires Canada se réjouit de la perspective de travailler avec le gouvernement de l'Alberta pour assurer la réussite de la mise en œuvre de son initiative sur les biosimilaires.

Tous les détails concernant l'initiative de l'Alberta concernant les biosimilaires sont disponibles à l'adresse suivante : <https://www.alberta.ca/biosimilar-drugs.aspx>

À propos des médicaments biosimilaires²

Un médicament biologique similaire, ou médicament biosimilaire, est un médicament biologique qui est très semblable à un médicament biologique dont la vente a déjà été autorisée. Les médicaments biosimilaires sont fabriqués selon les mêmes normes réglementaires que les autres médicaments biologiques et sont autorisés après une évaluation scientifique menée par Santé Canada. Les médicaments biosimilaires sont autorisés par Santé Canada pour les indications énumérées dans la monographie de produit. Les patients et les fournisseurs de soins de santé peuvent avoir confiance en le fait que les médicaments biosimilaires sont efficaces et sécuritaires pour chacune de leurs indications autorisées. Aucune différence d'efficacité et d'innocuité n'est prévue à la suite d'un changement d'utilisation courante entre un médicament biosimilaire et son médicament biologique de référence pour une indication autorisée.

À propos de Biosimilaires Canada

Biosimilaires Canada est l'association nationale qui représente l'industrie des médicaments biosimilaires au Canada. Ses sociétés membres sont à la fine pointe du développement et de la commercialisation de médicaments biosimilaires à travers le monde. Les médicaments biosimilaires sont approuvés par Santé Canada comme étant aussi sûrs et efficaces que leurs médicaments biologiques de référence et sont développés selon les mêmes normes de qualité. Les médicaments biosimilaires représentent une occasion importante d'adopter des traitements de pointe tout en répondant aux exigences de rentabilité des systèmes de soins de santé au Canada. Biosimilaires Canada est une division de l'Association canadienne du médicament générique. Visitez-nous à www.biosimilairescanada.ca.

Contact

Jeff Connell

Vice-président, Affaires corporatives

Association canadienne du médicament générique (ACMG)

Téléphone : (416) 223-2333

Cellulaire : (647) 274-3379

Courriel : jeff@canadiangenerics.ca

¹ Santé Canada. <https://www.canada.ca/fr/sante-canada/services/medicaments-produits-sante/produits-biologiques-radiopharmaceutiques-therapies-genetiques/information-demandes-presentations/lignes-directrices/fiche-renseignements-biosimilaires.html>

² Ibid